

ACCOMPAGNEMENT

L'association joue les médiateurs entre entreprises et travailleurs handicapés

TREMPLIN, L'AS DE LA MISE EN LIEN

HÉLÈNE DUMIGNEAU

L'histoire de « Tremplin » remonte à 1992, à l'initiative de quatre grandes entreprises (Elf, IBM, Rhône Poulenc et Total). « L'obligation de recruter 6 % de salariés handicapés avait été votée mais ces entreprises, qui embauchent habituellement à bac +2 ou 3, se sont rendu compte qu'elles n'y arrivaient pas », explique Christian Grapin, directeur de Tremplin. Pour y remédier, elles décident de s'associer et se tournent vers les lycéens handicapés.

Aider les entreprises

« Tremplin a été créée pour encourager ces jeunes à faire des études, et à aller en particulier

dans des filières qui correspondent aux besoins de ces entreprises », poursuit Christian Grapin. Après un premier entretien sur les projets professionnels du jeune, l'association peut lui proposer une immersion dans l'une des 180 entreprises partenaires, sous forme de stage, de contrat ou de parrainage. Cette année, plus de 300 jeunes en bénéficient.

L'association joue également un rôle de suivi. Chaque mois, une réunion est organisée dans les locaux d'une des entreprises membres. Tremplin présente alors les dossiers des candidats qu'elle accompagne. « Nos interlocuteurs peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent », précise Christian Grapin. A l'issue des présentations,



Christian Grapin, directeur de l'association Tremplin (au centre), entouré de son équipe.

un dossier de candidature est adressé aux entreprises intéressées, et Tremplin continue à les accompagner dans la phase de recrutement. « Nous avons un rôle éducatif à jouer vis-à-vis des recruteurs et des managers, qui se montrent parfois mal à l'aise ou trop conciliants. Lorsqu'un jeune est en CDD ou

en stage, nous vérifions toujours qu'il n'y a pas de dérive. En cas de problème, nous faisons bien la différence entre ce qui est dû au handicap et ce qui relève de la personne. » Aujourd'hui, Tremplin atteint son objectif de développer le niveau de qualification des jeunes handicapés : alors que

15 % des jeunes accompagnés possédaient un bac à leur arrivée, 25 % préparent maintenant un bac +2, 25 % un bac +3 et 30 % un bac +4 ou 5... Par ailleurs, 85 % des jeunes suivis ont obtenu un contrat dans les neuf mois qui ont suivi la fin de leurs études.

www.tremplin-entreprises.org